



Trophées Propreté en Journée/en continu

- Côte D'Or – Edition 2018

Règlement de l'appel à candidatures

Qui peut candidater ?

Côté client : *Toute entreprise faisant appel à des prestations de nettoyage, tant sous forme d'externalisation qu'en régie ou organisation interne*

Côté entreprise de propreté : *Toute entreprise qui exerce des activités de nettoyage quel que soit son code APE, et quelle que soit sa taille*

Sélection des candidatures

Une présélection des candidatures sera effectuée par le comité de pilotage. Le jury se réserve le droit éventuel de positionner le dossier de candidature dans une catégorie, au vu des critères de recevabilité et de sélection suivants :

Article 1 : Critères de recevabilité

- Candidat de côte d'Or (domicilié en Côte D'Or (pour les personnes physiques) ou ayant son activité exercée en Côte D'Or ou siège social en Côte D'Or pour les personnes morales)

- ✓ **Dossier complet et lisible,**
- ✓ **Dossier remis dans les délais.**

Article 2 : Critères de sélection

Critères communs à tous les candidats :

- ✓ Avoir des solutions liées à l'organisation de prestations de propreté en journée, ou en continu, existantes, en cours ou en projet (dans le courant de l'année civile en cours pour ce dernier cas)
- ✓ Idéalement, faire preuve d'exemplarité et pouvoir être transférable, adapté à d'autres expérimentations,
- ✓ S'inscrire dans la durée.

Présenter une réalisation concrète, démontrant un impact positif et tangible sur les nouvelles conditions d'organisation

Pour le trophée de la coopération :

- ✓ Bien préciser qui est le porteur du projet, les coordonnées des candidats,

- ✓ Valoriser la dimension participative et le partenariat entre les protagonistes,

Pour le trophée de l'organisation innovante :

- ✓ Démontrer un changement par rapport aux pratiques habituelles de prestations de propreté, en indiquant la nature

Trophée de l'innovation sociale :

- ✓ Indiquer précisément le caractère innovant et d'ordre social de la démarche

Trophée spécial du jury :

- ✓ Il est précisé que ce trophée sera un coup de cœur du jury par son originalité et son caractère innovant, ne correspondant à aucune des catégories précédentes

ATTENTION : Les candidats peuvent se positionner sur plusieurs trophées

Sélection des candidats et trophées

Article 3 : Jury

Le jury se réunira la première semaine du mois d'octobre. **Tout membre du jury ne pourra candidater pour lui-même ou pour l'établissement qu'il représente. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.**

Article 4 : Les trophées

Chaque projet récompensé recevra un trophée,

Un publi-reportage sera consacré aux actions lauréates avec l'acceptation du lauréat,

Une valorisation de l'action, au travers d'une fiche action sera capitalisée par le groupe territorial dans le cadre du développement des prestations de propreté en journée/en continu et pourra être amenée à être diffusée plus largement,

Les lauréats pourront se prévaloir du titre « **Lauréat du trophée X propreté en Journée/en continu, Côte D'Or 2018** » et recevront un certificat à cet effet

Article 5 : Remise des prix

La cérémonie de **remise des prix** sera organisée **le 16 octobre 2018 à 18h** à la Salle de Flore, au Palais des Ducs des états de Bourgogne, à DIJON. Les candidats s'engagent à participer à la remise des prix ou être représentés.

Pour tout renseignement concernant ce présent règlement :

Contacts

Sabine HERRGOTT Déléguée régionale Grand Est, FARE PROPLETE

sherrgott@fare.asso.fr

Brigitte HERMOUET, en charge de l'accompagnement de la dynamique territoriale

brigitte.hermouet@euryle.fr